

Kluwer Patent Blog

L'OEB - perdu en ce qui concerne les traductions ?

Thorsten Bausch (Hoffmann Eitle) - Mardi 14 mai 2024

Dans l'ensemble, l'OEB peut à juste titre être fier de la haute qualité des traductions qu'il offre actuellement à ses utilisateurs. Nombre de mes clients ont utilisé les services de traduction de l'OEB lorsque (une partie de) l'audience était en allemand ou en français, et on m'a constamment dit qu'ils considéraient les traductions comme excellentes et qu'ils étaient en mesure de suivre l'audience de manière très satisfaisante.

Il semble donc que l'OEB dispose d'un système bien rodé, ce qui ressemble à une fin heureuse pour ce billet.

Toutefois, il semble que la direction de l'OEB dispose également d'une excellente équipe de conseillers internes et externes, bien rémunérés, qui ne cessent de lui dire comment elle pourrait économiser encore plus d'argent et gérer l'office "plus efficacement". Plus de 2 milliards d'euros dans le Fonds d'investissement du Trésor de l'OEB (EPOTIF) ne suffisent manifestement pas. Il se peut qu'il y ait toujours une lacune.

Comme l'explique une [lettre ouverte du Comité central du personnel de l'OEB avec annexes](#) aux chefs de délégation du Comité des budgets et des finances, le système actuel géré par l'OEB repose sur des interprètes indépendants qui sont considérés comme des employés de l'Office pendant la durée de leur travail pour l'Office. Leurs conditions d'emploi mises en place depuis 2002 ont permis de constituer un pool de 160 interprètes hautement qualifiés et spécialisés dans le droit des brevets. La direction de l'OEB propose maintenant de supprimer les conditions d'emploi des interprètes et demande l'avis du comité budgétaire et financier.

Ce changement suggéré pourrait s'avérer être un [but personnel](#) assez spectaculaire.



L'Estonie a perdu 0:1 contre la Slovaquie sur un but

contre son camp.

Les documents annexés à la lettre du Comité du personnel parlent d'eux-mêmes et j'en recommande la lecture. En bref, il se pourrait très bien que les traducteurs jusqu'à présent employés par l'OEB doivent maintenant réduire leur disponibilité pour l'OEB afin de ne pas être classés comme de faux indépendants ("scheinselbständig") mais comme de véritables free-lances. En outre, les traducteurs devront désormais payer l'intégralité de l'impôt national sur le revenu, ce qui signifie qu'ils devront facturer à l'OEB un montant nettement plus élevé que par le passé. Pour anticiper cette évolution, l'OEB a déjà proposé une augmentation de 40 % des tarifs journaliers des interprètes, mais, selon les traducteurs, cette augmentation ne suffirait pas à compenser l'impôt. Enfin, l'OEB devrait payer la TVA dans les pays non membres de l'UE, comme le Royaume-Uni et la Suisse, où résident 25 % des interprètes.

Le Comité central du personnel de l'OEB conclut que l'OEB ne serait plus compétitif par rapport à d'autres organisations internationales utilisant encore un modèle hybride, telles que l'UE, l'ONU, l'OMC et d'autres. En outre, il affirme que le grand nombre de commentaires des interprètes montrerait que ni les questions juridiques ni les questions fiscales ne semblent avoir été correctement prises en compte dans le document.

À mon avis, l'OEB serait bien avisé de ne pas mettre en péril son pool d'interprètes spécialisés dans le droit des brevets. Une pénurie d'interprètes possédant les compétences requises se traduirait en fin de compte par des risques pour la qualité des services d'interprétation offerts aux utilisateurs du système des brevets et par une perte de réputation de l'OEB. Et je ne suis même pas convaincu qu'il sera vraiment moins coûteux pour l'OEB de changer ce système qui fonctionne bien.

Pour ne pas manquer les mises à jour régulières du Kluwer Patent Blog, veuillez vous abonner [ici](#).

Kluwer IP Law